

ALPES ISÈRE
HABITAT Fonds
de dotation

APPEL

À PROJETS

Alimentation

DOSSIER DE CANDIDATURE

► Date de clôture des candidatures :
23 novembre 2025



SOMMAIRE

1. CONTEXTE	3
2. RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJET	3
2.1. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	3
2.1.1. TYPE DE PROJET	3
2.1.2. PORTEUR DE PROJET	3
2.1.3. CIBLES	4
2.2. CRITÈRES DE SÉLECTION	4
2.3. FONCTIONNEMENT DE L'APPEL À PROJET	4
2.3.1. FINANCEMENTS	4
2.3.2. DÉROULÉ	4
3. DOSSIER DE CANDIDATURE	5
4. PRÉSENTATION DU PROJET	6
5. ÉVALUATION	7
6. AIDE ATTENDUE	7
7. BUDGET	8
9. ÉTAPES ET CALENDRIER	9
10. DÉPOSER SA CANDIDATURE	9

1. CONTEXTE

Alpes Isère Habitat est engagé pour un développement durable et socialement responsable. En 2024, face à l'intensification du dérèglement climatique et à ses conséquences aussi bien sociales, économiques qu'environnementales sur la vie quotidienne des habitant-e-s, Alpes Isère Habitat a fait évoluer ses orientations stratégiques pour préserver son engagement social tout en réduisant son empreinte environnementale.

Dans ce cadre, un plan alimentation est en cours de conception. Son périmètre, du champ à l'assiette, couvre la production alimentaire, la consommation et la cuisine, la gestion des déchets et le gaspillage alimentaire et enfin la santé et la sécurité alimentaire.

Le **Fonds de dotation Alpes Isère Habitat** quant à lui a pour objet de soutenir ou mener des projets de développement de services en lien avec l'habitat et le bien vivre et, d'autre part, des actions favorisant l'accès à la culture, au sport et aux savoirs. Dans ce cadre, le sujet de l'alimentation a émergé en 2022 à travers la mise en place de paniers de légumes de qualité à des prix attractifs.

Convaincus qu'il reste beaucoup à imaginer et à construire, Alpes Isère Habitat et son Fonds de dotation lancent un appel à projet autour de l'alimentation.

2. RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJET

2.1. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

2.1.1. TYPE DE PROJET

Le projet doit :

- > concerner la thématique de l'alimentation au sens large, « du champ à l'assiette » ;
- > être nouveau, il peut être à l'état d'idée (à accompagner dans sa mise en œuvre) ou être déjà prêt à déployer ;
- > répondre à une problématique identifiée ou à un besoin nouveau ou non satisfait ;
- > être porteur de sens et de progrès, il doit être cohérent avec les enjeux du développement durable et solidaire ;
- > avoir un potentiel d'essaimage et de reproductibilité.

2.1.2. PORTEUR DE PROJET

- > Le projet peut être porté par des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), associations, entreprises sociales, etc. Les collectivités peuvent être associées.
- > La structure doit être locale ou à minima avoir un partenaire du territoire identifié et impliqué dans la conception et la réalisation du projet.
- > Le projet ne peut pas être porté par un individu isolé (sans structure).

2.1.3. CIBLES

- > Le projet doit se dérouler en Isère.
- > Le projet doit cibler à minima un territoire avec un objectif d'essaimage. Le projet peut également concerner dès sa conception plusieurs territoires.
- > Pas de public prioritaire, mais le porteur de projet devra détailler le public cible.

2.2. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les éléments suivants seront déterminants dans la sélection des projets :

- > Sens du projet : identification des besoins, plus-value de la réponse proposée, caractère nouveau/innovant du projet, cohérence avec les enjeux d'Alpes Isère Habitat et de son Fonds de dotation...
- > Impacts du projet : notamment d'un point de vue social, sociétal, environnemental et économique.
- > Cohérence territoriale : parties prenantes du projet, gouvernance, relations partenariales, ancrage local, etc.
- > Viabilité du projet et capacité à se pérenniser à l'issue du financement, potentiel de déploiement et d'essaimage.
- > Faisabilité du projet.

2.3. FONCTIONNEMENT DE L'APPEL À PROJET

2.3.1. FINANCEMENTS

- > Il est conseillé aux porteurs de projet de prévoir des co-financements, sans que cela soit excluant.
- > Le soutien n'est pas récurrent, il s'agit d'un soutien unique.
- > Les dépenses seront à lister et à préciser, sans qu'il y ait d'exclusions en amont, le comité de sélection jugera de la pertinence du soutien.
- > Pour le paiement, les dépenses devront être justifiées (devis, factures et autres justificatifs – pas de budget déclaratif).
- > Le versement aura lieu à l'issue du projet sur factures. Un acompte (sur devis) ou un versement à l'avancement est possible sur demande de la structure porteuse.
- > Il est estimé que 1 à 4 projets maximum pourront être financés dans la limite de l'enveloppe disponible fixée à 10 000 €.
- > En plus du financement, des apports en méthodologie ou de l'accompagnement de projet pourra être proposé par le Fonds de dotation. Pour cela, le porteur de projet devra définir ses besoins en amont.

2.3.2. DÉROULÉ

- > Les projets seront priorisés par le comité de sélection à travers une grille de cotation.
- > Après une phase de pré-sélection, les porteurs de projets identifiés seront conviés à une audition prévue le :
 - lundi 15 décembre 2025 matin
 - mardi 16 décembre 2025 matin

Merci de cocher votre disponibilité et de réserver ce créneau dans votre agenda.

3. DOSSIER DE CANDIDATURE

Fiche de présentation du porteur de projet

Présentation du porteur de projet principal (si plusieurs partenaires) :

- > Nom de la structure :
- > Date de création :
- > Forme juridique :
- > Adresse (siège social) :
- > N° siret si existant, code APE :
- > Nom et coordonnées (mail et téléphone) du représentant légal :
- > Nom et coordonnées (mail et téléphone) du référent du dossier :

Pour compléter votre dossier, les pièces suivantes sont à joindre à votre envoi :

- > L'extrait KBIS ou le récépissé de déclaration en Préfecture
- > Les statuts déposés ou approuvés
- > La composition du CA
- > Les rapports d'activités, moral et financier de l'exercice précédent
- > Les comptes clôturés de l'exercice précédent
- > Le RIB

Autres structures partenaires (lister les noms des structures + nom et coordonnées d'un référent par structure) :

4. PRÉSENTATION DU PROJET

Nom du projet :

Description du projet :

La présentation doit indiquer : quel est le besoin identifié, quels sont les publics cibles, comment ils sont identifiés et/ou associés, quelles sont les modalités de mise en œuvre (étapes, planning), quels sont les territoires concernés et avec quels partenaires le projet sera mené.

Vous avez la possibilité de joindre si vous le souhaitez une présentation détaillée d'1 page recto/verso maximum.

5. ÉVALUATION

Quels objectifs fixés ? Quelle mesure d'impact ? Quels facteurs de succès/risques identifiés ? Le projet est-il répliquable, reproductible ou pérennalisable, et dans quelles conditions ?

6. AIDE ATTENDUE

Aide financière – *merci de remplir le budget page suivante*

- > Budget total de l'action :
- > Montant de l'aide demandée :
- > A quoi va-t-elle servir ?

- > Autres aides sollicitées (obtenues/attendues) :

- > Mobilisation de fonds propres ou de ressources humaines ou matérielles propres à la structure :

Aide méthodologique

Merci de préciser vos besoins et attentes :

7. BUDGET

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		Commentaires
Ressources humaines		Subvention demandée au présent appel à projet		
Charges de personnel affectés au projet				
Autre		Autres financements publics		
Prestation externes		Etat		
Expertise		Région		
Honoraires		Département		
Intervenants extérieurs		Intercommunalités		
Sécurité		Communes		
Autres		Fonds européens		
Frais de fonctionnement		Financements privés		
Location		Mécénat		
Assurances		Aides privées		
Autre		Autofinancement		
Missions				
Frais de transports		Participations des bénéficiaires		
Frais de missions				
Autres		Produits des ventes ou des animations		
Achats et fournitures				
Achats		Autres		
Fournitures				
Petit matériel				
Diffusion et communication				
Publicité, publications, supports de communication				
Autres				
Autres charges				
TOTAL		TOTAL		

9. ÉTAPES ET CALENDRIER

- L'appel à projet est ouvert jusqu'au **dimanche 23 novembre 2025 minuit**.
- Une audition pourra être proposée. Elle aura lieu le lundi 15 décembre 2025 matin ou le mardi 16 décembre 2025 matin.
- Toute autre pièce jugée utile peut être envoyée en accompagnement du présent dossier.

10. DÉPOSER SA CANDIDATURE

Déposer ce présent dossier complété par vos soins sur :

<https://alpeshabitat-transfernowprod-fonds-dotation.transfernow.net/fr/push#S3>



UNE QUESTION ?

Contactez l'équipe du Fonds de dotation à :
fonds-dotation@alpeshabitat.fr